

**LA CONTRIBUTION DES INTERCOMMUNALITÉS
À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE
RETOURS D'EXPÉRIENCE DE 5 INTERCOMMUNALITÉS
SUR LEUR PCAET**



INTRODUCTION	4
CARCASSONNE AGGLOMÉRATION (AUDE)	5
HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU PCAET	5
DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE : UN ENJEU AU CŒUR DU PCAET	5
GOVERNANCE ET FINANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET	6
ECONOMIE CIRCULAIRE, DÉCHETS ET MOBILITÉS : DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES DU PCAET	6
CLERMONT-AUVERGNE MÉTROPOLE (PUY-DE-DÔME)	7
UN SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE	7
SUIVRE ET ÉVALUER LE SCHÉMA DE TRANSITION	7
LE PROJET EUROPÉEN URBAN ENERGY PACT	8
INDICATEURS ET DONNÉES	8
BAUGEOIS VALLÉE COMMUNAUTÉ (MAINE-ET-LOIRE)	9
COMMUNIQUER SUR LE PCAET ET SES ACTIONS	9
ART ET CULTURE POUR VALORISER LE PCAET	9
LES ATOUTS DE LA DÉMARCHE	10
COMMUNICATION EN INTERNE	10
MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (NORD)	11
PCAET ET ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET	11
PORTAGE ET GOUVERNANCE DU BUDGET CLIMAT	12
LES ATOUTS DU BUDGET CLIMATIQUE	12
ARTICULER PCAET ET PLUI	12
GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE (ISÈRE)	15
HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU PCAET	15
OBSERVATOIRE LOCAL DU PCAET	15
SUIVRE ET VALORISER LE PCAET	16
ARTICULER LE PCAET AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION	16

INTRODUCTION

Stratégie de transition du territoire sur les enjeux climat, air et énergie, le Plan climat air énergie territorial (PCAET) est un exercice obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Il comporte des objectifs et un plan d'actions pour les atteindre, s'appuyant sur des projets concernant les secteurs de la mobilité, des bâtiments, du développement économique, du soutien à l'agriculture ou encore du cycle de l'eau, pour lesquels l'intercommunalité est maître d'ouvrage ou animatrice des acteurs du territoire.

Cette publication complète le focus réalisé en juillet 2021 par Intercommunalités de France sur la [contribution des intercommunalités à la transition énergétique : analyse des PCAET approuvés](#). Ces cinq retours d'expérience se fondent sur plusieurs entretiens réalisés avec des cadres d'intercommunalités, qu'Intercommunalités de France remercie vivement pour leur disponibilité.

L'accent a été mis, dans cette publication, sur les grands enjeux de l'élaboration d'un PCAET notamment :

- La définition d'une gouvernance ;
- Le portage politique et technique ;
- Le suivi et l'évaluation ;
- La valorisation et la communication ;
- L'articulation avec d'autres documents stratégiques et de planification.

Cette publication présente également des démarches exemplaires et originales portant sur :

- La prise en compte de la vulnérabilité des territoires ;
- La création d'un budget climatique ;
- L'intégration des enjeux de biodiversité, de préservation des sols et de qualité des eaux ;
- La mise en œuvre d'un observatoire local du PCAET.

CARCASSONNE AGGLOMÉRATION (AUDE)

Propos recueillis au cours de l'entretien avec Mme Guylaine Bats, Chef de projets Plan climat – Transitions de Carcassonne Agglomération

HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU PCAET

Le PCAET a été élaboré dans un contexte d'élargissement du territoire. Auparavant doté d'un PCET, la collectivité a finalement été soumise à l'obligation de rédiger un PCAET. Les évolutions successives de périmètre de la collectivité ont allongé les délais d'élaboration du PCAET. Le PCAET est actuellement en cours de finalisation et l'intercommunalité a pour objectif de le présenter lors du conseil communautaire en décembre 2021. En matière de gouvernance, un Vice-président transition écologique est responsable du contrat de transition écologique (CTE) tandis qu'un Vice-président transition énergétique est en charge du PCAET. Le CTE intègre des actions du PCAET, qui constitue le socle de la politique climat énergie de l'intercommunalité.

Le premier semestre 2022 sera dédié à **l'évaluation environnementale** du PCAET. Le PCAET qui sera finalement adopté ne prendra pas encore en compte certaines actions qui ont déjà évolué, ce **document ayant vocation à être actualisé et à vivre sur le long terme**. La collectivité souhaite également lancer une série **d'animations pour redynamiser la démarche PCAET** et impliquer les acteurs et associer les élus nouvellement en place car un besoin d'acculturation se fait sentir.

DIMINUER LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE : UN ENJEU AU CŒUR DU PCAET

Faire de Carcassonne Agglomération un territoire engagé et résilient au changement climatique constitue le troisième axe du PCAET. Ce dernier intègre en effet une forte dimension **d'analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique**. Le territoire a fortement évolué depuis le premier diagnostic réalisé sur le territoire (2012 pour le premier PCAET). Ce dernier a été successivement sinistré par d'importantes **inondations en 2018** et par une **série d'incendies en 2019**. L'intercommunalité a ainsi progressivement pris conscience de la vulnérabilité du territoire et de la **nécessité d'intégrer une démarche d'aménagement résiliente à sa politique d'adaptation au changement climatique**. A la suite de ces sinistres, l'intercommunalité a engagé une série d'actions et la mobilisation des acteurs pour **formaliser une stratégie d'adaptation au changement climatique** et prendre en compte cette vulnérabilité du territoire. **La révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** a été l'occasion pour le territoire d'en faire un axe déterminant. Lancé peu de temps après les inondations, **le CTE a pour fil rouge la résilience**. Les quatre axes de ce contrat forme ainsi un **plan d'actions résolument tourné vers l'adaptation au changement climatique** :

- Axe 1 : reconstruire le territoire de façon exemplaire face au risque inondation ;
- Axe 2 : s'adapter aux aléas hydro-climatiques et renforcer la résilience du territoire aux inondations ;
- Axe 3 : engager le territoire dans l'économie de la transition ;
- Axe 4 : conserver la mémoire du risque.

En parallèle, l'intercommunalité a également engagé une **réflexion sur l'accompagnement du monde économique à la résilience** et l'aménagement du territoire face aux risques incendie et inondation. Un diagnostic du territoire a été réalisé, grâce à **l'accompagnement de l'AREC Occitanie** [données 2017]. Ce dernier a permis de définir quatre axes stratégiques pour le territoire :

- Réduire les consommations d'énergies dans les bâtiments : rénovation de l'habitat individuel [[guichet unique de la rénovation énergétique – Le PRéAU](#)], des logements collectifs et des bâtiments tertiaires ;

- Développer une mobilité plus durable : s'éloigner du modèle de l'autosolisme en déployant l'autopartage, le covoiturage, les mobilités douces, les transports en commun et réduire les déplacements [démobilité] ;
- Augmenter la part de production d'énergies renouvelables afin de couvrir les consommations énergétiques du territoire : bois énergie, solaire, géothermie, méthanisation ;
- Préserver et valoriser les espaces et les ressources pour la qualité de vie des habitants : nature en ville, lien avec le monde agricole, limitation de l'étalement urbain et adaptation au changement climatique.

GOUVERNANCE ET FINANCEMENT DES ACTIONS DU PCAET

Les enjeux d'adaptation au changement climatique et la nécessité de prendre en compte la vulnérabilité du territoire sont bien cernés par les deux Vice-présidents en charge de la transition écologique et énergétique. **L'intercommunalité se positionne en coordinatrice** et assure un accompagnement et une sensibilisation aux enjeux de cette adaptation au changement climatique. Elle vise aussi à accompagner les initiatives locales allant dans le sens de la stratégie définie pour le territoire.

Un **frein** demeure néanmoins dans la mise en œuvre de cette stratégie : **la mobilisation d'ingénierie humaine et financière**. Aménager autrement, favoriser la renaturation, la désimperméabilisation, mettre en œuvre des projets innovants pour la préservation de la ressource en eau sont autant de projets qui génèrent des surcoûts et demandent des financements importants. **L'intercommunalité parvient à bénéficier d'aides de la Région et de l'Agence de l'Eau mais doit pour cela avoir recours à une importante ingénierie financière** de projet. La collectivité sollicite également l'ADEME et les services déconcentrés de l'Etat.

ECONOMIE CIRCULAIRE, DÉCHETS ET MOBILITÉS : DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES DU PCAET

L'intercommunalité mène également des actions sur **l'économie circulaire et la gestion des déchets**. Une réflexion est engagée sur la mobilisation des acteurs de l'aménagement et de la construction autour de la transition écologique et énergétique, notamment les entreprises du BTP. **Améliorer la gestion de chantiers en favorisant le recyclage des matériaux**, mettre en œuvre des **techniques de construction innovantes, augmenter le réemploi** sont autant de pistes pour créer des boucles vertueuses entre les chantiers de démolition. En matière d'énergie, la collectivité porte un projet de méthaniseur sur une station d'épuration implantée sur une commune du territoire tandis qu'un projet de méthanisation des biodéchets est porté par le COVALDEM (syndicat de collecte et valorisation des déchets de l'Aude).

Souhaitant créer un véritable écosystème autour des mobilités vertes, l'intercommunalité structure une réflexion sur le développement de production d'énergies renouvelables comme le bioGNV et l'hydrogène décarboné. Plusieurs questions émergent : Comment procéder au renouvellement de la flotte de la collectivité ? Comment implanter des stations sur le territoire ? Quelle organisation mettre en œuvre avec les acteurs voisins dans ce maillage ? L'intercommunalité est encore en phase de structuration de l'écosystème sur cet objectif.

CLERMONT-AUVERGNE MÉTROPOLE (PUY-DE-DÔME)

Propos recueillis au cours de l'entretien avec Mme Violaine Magne, Chargée de mission climat énergie de Clermont Auvergne Métropole.

UN SCHÉMA DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

En 2014, la ville de Clermont-Ferrand et la communauté urbaine de Clermont-Ferrand ont élaboré un Plan Climat Energie Territorial (PCET). En 2019, un PCAET actualisé a été adopté, recentré sur le périmètre de l'intercommunalité tout en intégrant la ville, alors engagée dans une démarche d'Agenda 21. A l'occasion de cette actualisation, le président de Clermont Auvergne Métropole a émis le souhait d'élaborer un document au périmètre thématique plus large, **intégrant notamment les enjeux de biodiversité, de préservation des sols ou encore de qualité des eaux**, aboutissant à un **schéma de transition énergétique et écologique (STEE)**. L'élaboration de ce schéma a nécessité deux ans de travail (entamé en mars 2017) au cours desquels la Métropole a pu s'appuyer sur une solide culture du développement durable et de la conduite du changement en interne, un positionnement politique fort ainsi qu'un accompagnement par un bureau d'études.

La Métropole a également mené un important **travail sur la concertation** sollicitant le Club Air Energie Climat, constitué d'une centaine d'acteurs institutionnels, économiques, sociaux et universitaires de la métropole [ALEC, Auvergne Habitat, Conseil régional, GRDF, Michelin, CCI, etc.]. Les habitants du territoire ont également été sollicités sur les marchés, les campus, le hall de l'entreprise Michelin (6 moments à la rencontre des citoyens).

La première version du schéma a été adoptée en conseil métropolitain au premier trimestre 2018, avant de parvenir à une version définitive fin février 2019, précédant la **labellisation Cap Cit'ergie** de la métropole en janvier 2020. Une enveloppe de 100 000€ a été mobilisée pour l'élaboration de ce schéma.

SUIVRE ET ÉVALUER LE SCHÉMA DE TRANSITION

Le portage politique du schéma est assuré par un binôme formé de l'élue en charge de la ville en transition de Clermont et d'une élue déléguée au développement durable et à la transition écologique de la Métropole. Par ailleurs, nombre d'élus de la ville et de la métropole disposent de délégations se rattachant aux enjeux du schéma de transition [énergies renouvelables, agriculture, déchets etc.]. Le portage technique est assuré par une équipe projet resserrée au sein des services de la métropole.

Plusieurs instances permettent d'assurer **l'animation et le suivi de ce schéma** :

- **La Commission Métropolitaine Élargie Transition Énergétique (CoMETE)** : rassemblant les élus de la Métropole et les communes volontaires, cette instance permet de formaliser la stratégie et l'articuler avec l'objectif territoire à énergie positive (TEPOS) ;
- **Les ateliers citoyens de la transition** : réalisés en partenariat avec l'association Alternatiba, ils permettent aux citoyens de partager leurs observations sur des actions concrètes du schéma ;
- **Les rencontres de la transition** : organisées dans le cadre de la semaine européenne du développement durable, elles réunissent élus, associations, entreprises et universitaires autour de diverses tables rondes pour échanger, se questionner et innover sur les thèmes du schéma de transition ;
- **Le réseau de référents sur les questions Énergie Climat** : composé de représentants de la ville, la métropole de Clermont-Ferrand et le Centre communal d'action social (CCAS), ce réseau assure la sensibilisation en interne sur les questions énergie climat. Il travaille notamment à **l'élaboration du rapport de développement durable de la Métropole**. Agissant comme un comité technique, il analyse l'état d'avancement des actions énergie climat du schéma.

Le STEE est un schéma de transition intégrateur, qui s'articule avec les autres documents stratégiques de la métropole. Les différents documents-cadre reprennent systématiquement les objectifs du schéma (Projet Alimentaire Territorial, Plan de Déplacements Urbains, Plan de Protection de l'Atmosphère etc.).

LE PROJET EUROPÉEN URBAN ENERGY PACT

Clermont Auvergne Métropole est partie prenante du **projet européen Urban Energy Pact (Urb-En Pact)** lancé en octobre 2019. Ce projet est un réseau de 8 villes européennes engagées dans une démarche neutralité carbone à horizon 2050 travaillant en partenariat pour définir des plans d'action locaux afin de **mettre en œuvre des projets planifiés en matière de neutralité énergétique**. Un groupe de travail s'est constitué pour élaborer un plan d'actions d'ici à 2022, reprenant les objectifs de réduction des consommations énergétiques et de développement des énergies renouvelables fixés dans le schéma de transition de la Métropole.

INDICATEURS ET DONNÉES

S'agissant du diagnostic sur lequel repose le schéma, la Métropole se base sur les données du profil climat air énergie réalisé par l'Observatoire Régional Climat Air Énergie d'Auvergne-Rhône-Alpes (ORCAE). Les outils TerriSTORY® et PROSPER Actions sont également mobilisés, mais nécessitent cependant de composer avec le décalage temporel des données disponibles [2018]. Une évaluation du schéma de transition est prévue à mi-parcours.



BAUGEOIS VALLÉE COMMUNAUTÉ (MAINE-ET-LOIRE)

Propos recueillis au cours de l'entretien avec Mme Anaïs Pellé, Chargée de développement territorial de Baugeois Vallée Communauté.

COMMUNIQUER SUR LE PCAET ET SES ACTIONS

L'élaboration du PCAET de la Communauté de communes Baugeois Vallée a été lancée en juin 2018. La communication sur le PCAET a débuté dès cette phase d'élaboration. De fin mai à début septembre 2018, l'intercommunalité a mis en œuvre une importante démarche de **communication sur le PCAET et la sensibilisation aux enjeux du changement climatique**, au travers de nombreux événements grand public, privilégiant dans un premier temps **une approche ludique et scientifique** :

- Dans le cadre de la **Fête du printemps** :
 - Stand de **l'association** Alisée (Association Ligérienne d'Information et de Sensibilisation à l'Énergie et l'Environnement) : animations et informations sur la maîtrise de l'énergie et quiz sur les données climatiques locales ;
 - Stand de l'intercommunalité : informations sur l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) sur la commune de Baugé et sur le PCAET ;
 - Un café-débat sur les liens entre biodiversité et changement climatique.
- Un spectacle **jeune public** sur la réduction et le tri des déchets ;
- Un **café-débat** sur la réduction et le tri des déchets avec le Repair Café et le syndicat de gestion des déchets ;
- A l'occasion du **comice agricole** : des animations, quiz et conseils sur l'agriculture, l'alimentation, les circuits courts avec un agriculteur en conversion bio, un conseiller en agroforesterie, une nutritionniste [découverte des aliments locaux] et les initiateurs d'un drive fermier.

Des interventions avec l'association Alisée ont rassemblé 3 établissements scolaires et deux Maisons Familiales et Rurales du territoire autour de plusieurs temps :

- Une journée de sensibilisation sur la production d'énergie et les besoins avec l'Espace Info Energie [sources, production et lien avec le changement climatique] ;
- Une journée sur les économies d'énergie et l'empreinte écologique ;
- Une visite d'une unité de valorisation énergétique du territoire, pour une sensibilisation à la valorisation des déchets.

ART ET CULTURE POUR VALORISER LE PCAET

En septembre 2018, un séminaire avec les élus, les agents et les membres du conseil de développement a marqué le début de l'élaboration du PCAET en interne, ouvrant un second temps de sensibilisation [novembre 2018 à février 2019] à destination des citoyens. Basé sur une **approche artistique et culturelle, le projet « Mon territoire dans 50 ans »**, consistait à réaliser des ateliers en milieu scolaire afin de **donner aux enfants du territoire des clés de compréhension sur le changement climatique**, les laisser s'exprimer sur leurs projets et idées et les encourager à devenir acteurs de la lutte contre le changement climatique. Ces ateliers ont été assurés par le Centre national des arts de la rue et de l'espace public [CNAREP] la Paperie [Angers].

Deux **expositions « Le climat vu de ma fenêtre » et « Virage énergie climat »** ont été mises en place sur différents lieux du territoire [médiathèques, centres culturels et supermarchés] accompagnés de panneaux explicatifs sur le PCAET de la communauté de communes.

De février à juin 2019, le **CNAREP a mobilisé et coordonné les actions de quatre artistes pour accompagner les élèves sur divers ateliers de création artistique**. Cette action subventionnée par la DRAC, la Région et le Département a abouti à l'écriture et la réalisation par les élèves d'un **film sur le changement climatique intitulé « 2069, la croisée des chemins ? »** Tourné dans la forêt domaniale du territoire, le film a été projeté à plusieurs reprises, notamment en juillet 2019 en conseil communautaire.

Les animations se sont poursuivies à l'automne 2019 durant la phase de consultation publique du PCAET :

- Présentation, à l'issue d'une journée « Mon jardin, ma ville », du **spectacle « Atmosphère, atmosphère »**, réalisé par la compagnie Spectabilis en partenariat avec le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;
- Projections du film « 2069, la croisée des chemins » dans un musée du territoire.

Lors de ces événements, l'intercommunalité a pu tenir **un stand pour expliquer le PCAET à l'aide d'un jeu de cartes permettant de présenter la soixantaine d'actions retenues par les élus**.

LES ATOUS DE LA DÉMARCHE

Ces démarches de sensibilisation ont ainsi permis de communiquer sur le PCAET, **d'apporter des clés de compréhension sur le changement climatique à l'échelle globale et de faire du lien avec les situations locales**, mais aussi de **mobiliser et d'encourager les habitants du territoire** à s'engager dans la lutte contre les changements climatiques, en participant aux ateliers de concertation du PCAET ou en devenant acteur de ce document.

L'objectif principal de cette communication était de pouvoir **toucher un large public** et la diversité des habitants du territoire, notamment des scolaires (enfants et leur famille) ainsi que des habitants moins sensibilisés dans le cadre d'événements sur l'ensemble du territoire. Les **chambres consulaires** ont également été présentes dans l'élaboration du PCAET et ont pu **relayer les informations aux entreprises** notamment sur **l'économie circulaire et la mobilité**. La mobilisation a été plus difficile sur les premières animations, le PCAET n'étant pas un outil connu par la population. Le risque est également de ne toucher qu'un public déjà convaincu, raison pour laquelle les animations ont eu lieu dans des endroits très variés. Il a également été nécessaire d'adapter le discours et de faire preuve de pédagogie pour sensibiliser à ces enjeux.

COMMUNICATION EN INTERNE

Les services en interne travaillant sur le PCAET sont en charge de la communication et du relais des informations sur l'état d'avancement du document. Les **élus** ont également mis en place un **référént climat par commission communautaire et par commune**, formant un groupe de référents pour suivre les actions et l'atteinte des objectifs. Ces élus ont pu bénéficier d'un temps d'acculturation sur la planification de la transition écologique grâce à une formation de l'ADEME. L'ensemble des services mettant en œuvre des actions du PCAET sont en lien avec les élus référents.

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE (NORD)

Propos recueillis au cours de l'entretien avec Mme Sophie Massal, Chargée de mission PCAET de la Métropole Européenne de Lille.

PCAET ET ÉVALUATION CLIMAT DU BUDGET

Le PCAET de la Métropole européenne de Lille (MEL) s'appuie sur une démarche innovante de **budget climatique**. L'objectif de cette démarche est d'analyser l'ensemble des dépenses associées aux politiques et projets portés par la MEL au regard des objectifs du PCAET. Ce budget climatique est ainsi un nouvel outil d'aide à la décision budgétaire, participant à la prise en compte des **trois enjeux du PCAET** :

- Atténuation du changement climatique ;
- Adaptation au changement climatique ;
- Qualité de l'air.

Initiée en 2019 dans le cadre d'un groupe de travail de **l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE)**, la **co-construction de cette méthodologie d'évaluation climat des budgets locaux** est menée en collaboration avec les villes de Paris, Lille et les métropoles de Strasbourg, Lyon et Lille. Par la suite, un agent a été recruté par la métropole afin de mettre en œuvre et décliner cette méthodologie pour la MEL. Cette dernière a déjà pu être mise en œuvre à trois reprises : sur le compte administratif 2019, sur le compte administratif 2020 et sur le budget primitif 2021. Adoptant une **approche itérative**, la Métropole vise à affiner progressivement les critères de qualification des dépenses et améliorer la part des dépenses dites « favorables » ou « très favorables » et réduire la part des dépenses dites « défavorables » ou « indéfinies ».

Cet exercice demande encore à être approfondi dans les prochaines années. Le budget climatique est un outil d'aide à la décision pour les élus et les services et doit **progressivement prendre en compte l'impact climatique des dépenses et tendre à les réduire**.

Retrouver la [première analyse du budget climatique](#)

Le budget constitue une des actions inscrites dans le PCAET (action n° 26 « Pérenniser le budget climatique métropolitain »). Dès lors, comme toute action du PCAET, des indicateurs ont été choisis pour évaluer cette action :

- Part du budget de la MEL analysée (en %) ;
- Part du budget favorable ou très favorable au regard des enjeux PCAET ;
- Part du budget défavorable au regard des enjeux PCAET ;
- Consommation d'énergie totale des bâtiments et équipements de la MEL ;
- Consommation d'énergie d'origine renouvelable des bâtiments et équipements de la MEL ;
- Part d'énergie renouvelable dans la consommation totale des bâtiments et équipements de la MEL.

A noter que la part du budget « indéfinie » tend à se réduire au gré des exercices. Au fur et à mesure des exercices, la métropole a constaté une hausse significative des dépenses « favorables » et « très favorables » au regard des enjeux PCAET.

PORTAGE ET GOUVERNANCE DU BUDGET CLIMAT

Le suivi du budget climat est assuré par un **chargé de projet dédié** assurant régulièrement des échanges bilatéraux avec chaque direction de la Métropole concernée afin d'une part, de mener un travail d'acculturation et d'autre part, de s'assurer de l'état du budget climatique. Le budget climatique repose également sur un **double portage politique** assuré par la Vice-présidente déléguée au climat, à la transition écologique et l'énergie, Audrey Linkenheld, et le premier Vice-président délégué à la Vie institutionnelle, aux Finances et à la communication, Alain Bernard.

Les **résultats de l'analyse climatique du budget** sont présentés lors des différentes commissions thématiques [mobilité, aménagement, etc.] de la métropole en amont de chaque conseil métropolitain et sont l'occasion d'échanger avec les élus. L'ordre du jour de chaque conseil métropolitain prévoit également un temps d'échanges sur le budget climatique, en lien avec les sujets budgétaires.

LES ATOUTS DU BUDGET CLIMATIQUE

La métropole ne disposait auparavant d'aucun document similaire au budget climatique élaboré. Sa mise en œuvre a donc nécessité de travailler sur une **méthodologie**, notamment afin **d'objectiver les critères et la catégorisation des dépenses en « favorable », « très favorable » et « défavorable »** aux enjeux du PCAET. Les actions d'accompagnement des acteurs du territoire pour l'investissement et le changement de comportement sont également analysées comme contributions de la Métropole aux ambitions du PCAET. La métropole souhaite progressivement aboutir à un niveau d'objectivité plus élevé.

Les élus ont porté un fort intérêt pour ce budget climatique. Cette démarche nécessite cependant un travail d'acculturation des services et des élus. A ce jour, il demeure un **outil d'aide à la décision en interne plus qu'un outil de communication externe** sur la politique climat air énergie de la métropole. La MEL note cependant un intérêt croissant du public pour ces enjeux et a donc choisi de le diffuser sur son site internet. A terme, la métropole souhaite communiquer plus largement sur les résultats de ce budget, notamment dans le cadre du suivi du plan climat.

L'intérêt majeur du budget climatique réside dans l'opportunité qu'il offre aux décideurs publics de s'approprier les notions d'atténuation, d'adaptation au changement et de qualité de l'air et plus encore celle de faire le lien entre ces enjeux et les politiques menées.

ARTICULER PCAET ET PLUI

Un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal [dit PLU2] a été adopté en décembre 2019 et intègre un objectif de réduction de l'artificialisation des sols [790 ha de zones à urbaniser contre 2600 dans le précédent PLU]. L'intégration de critères climat-air-énergie dans la planification urbaine a vocation à se faire à travers cet outil. Son renforcement est d'ores et déjà prévu avec la nouvelle orientation d'aménagement et de programmation [OAP] climat-air-énergie-santé inscrite dans la modification 2021 dans le cadre d'une gestion dynamique de ce document. La protection de la ressource en eau et le développement de l'usage des transports en commun sont des objectifs communs au PCAET et au PLU2.

L'action n°11 du PCAET prévoit le renforcement de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie-santé dans les documents de planification et les politiques d'urbanisme. Adopté en décembre 2019, le nouveau **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** intègre un objectif de réduction de l'artificialisation des sols et a vocation à intégrer des critères climat-air-énergie dans la planification urbaine. **Ce dernier contient plusieurs OAP thématiques en lien avec les sujets du PCAET :**

- OAP « changement climatique et transition énergétique » ;
- OAP « transports, déplacements, stationnement » ;
- OAP « trame verte et bleue » ;
- OAP « santé et risques ».

Dès 2016, les services en charge du PCAET ont été sollicités pour contribuer aux différents documents du PLUi (Projet d'Aménagement et de Développement Durable, règlement et OAP). Afin de respecter l'obligation de compatibilité entre les deux documents de planification, il a été proposé d'intégrer une **nouvelle OAP « climat air énergie risques et santé »**. Cette OAP se veut **un outil de dialogue pour la prise en compte des enjeux du PCAET dans les projets d'aménagement, de construction et de rénovation** et a été élaborée par un groupe de travail associant les services de la Métropole et de la ville de Lille, ainsi que certains porteurs de projet.

Les orientations stratégiques de cette OAP répondent aux objectifs du SCoT approuvé en 2017 :

- **Concevoir des projets s'inscrivant dans des objectifs d'atténuation du changement climatique** (quartiers et bâtiments bas-carbone, énergies renouvelables, réseaux de chaleur et de froid) ;
- **Concevoir des projets qui favorisent l'adaptation du territoire au changement climatique en cours** (perturbations du cycle de l'eau, altération qualitative et quantitative de la ressource en eau, inondations, sécheresses, canicules, îlots de chaleur urbains, retrait-gonflement des argiles, impacts sur la biodiversité, dégradation des carrières souterraines) ;
- **Concevoir des projets qui limitent les pollutions, nuisances et risques technologiques, et améliorent la santé des habitants** (bruit, qualité de l'air, pollution des sols, risques technologiques, champs électromagnétiques) ;

Chacune de ces orientations se décline en objectifs opérationnels se traduisant eux-mêmes soit en recommandations soit en prescriptions. Il s'agit cependant **majoritairement de recommandations aux porteurs de projet d'aménagement/urbanisme**. Les prescriptions (qui représentent 25% des clauses contre 75 % pour les recommandations) doivent s'appuyer sur une base juridique établie.

La réussite de l'articulation entre ces deux documents est encore trop récente pour être correctement évaluée. Toutefois, le **PCAET est un document non-opposable aux tiers** contrairement au **PLUi**, qui est ainsi considéré comme **la traduction opérationnelle et obligatoire des objectifs du PCAET en matière d'aménagement et d'urbanisme**. Ce dernier permet de systématiser la prise en compte des enjeux du PCAET par les porteurs de projet dans un cadre réglementaire.



Rue des
TANNELIERS

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE (ISÈRE)

Propos recueillis au cours de l'entretien avec M. William Meunier, Chef du Service environnement air climat de Grenoble Alpes Métropole.

HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU PCAET

La planification climat énergie de Grenoble Alpes Métropole **a débuté en 2005 par une démarche volontaire**, avant d'être une obligation réglementaire. La Métropole est la **première collectivité en France à avoir initié un tel document**. La volonté initiale était de définir une stratégie territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation d'énergie en parallèle d'une augmentation de la part des énergies renouvelables. A partir de 2011, les enjeux de qualité de l'air ont été intégrés à cette stratégie. La version actuelle du PCAET a été adoptée en 2020, privilégiant une plus forte articulation entre le PCAET et les autres documents de planification de la Métropole.

En 2015, le passage de la communauté urbaine à la métropole a conféré de nouvelles compétences à la Métropole permettant d'intégrer de nouvelles actions au PCAET afin de le rendre plus opérationnel. Ce nouveau PCAET comporte désormais un **axe sur l'adaptation au changement climatique**. La métropole vise également à une meilleure prise en compte des émissions indirectes et importées de gaz à effet de serre (GES). Le calcul des émissions importées constitue cependant un exercice complexe pour la collectivité. La Métropole s'intéresse également à la séquestration carbone pour compenser ses émissions mais le territoire dispose néanmoins de marges de manœuvre limitées en raison des faibles ressources en biomasse. La Métropole séquestre environ 7 % de ses émissions de carbone, principalement par la croissance forestière.

OBSERVATOIRE LOCAL DU PCAET

Afin de disposer de données climat air énergie, la métropole de Grenoble s'est dotée d'un **observatoire du PCAET**, développé par Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC). Cet observatoire local assure, pour le territoire métropolitain, un **suivi annuel des consommations d'énergie, productions d'énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre et émissions des principaux polluants atmosphériques** [oxydes d'azote, particules fines PM 10 et PM 2.5, composés organiques volatils et ammoniac].

Ces indicateurs portent sur les émissions directes, mais ne prennent pas encore en compte les émissions indirectes, produites hors du territoire pour satisfaire les besoins de celui-ci. Suivis dans le temps, ces indicateurs, permettent **d'identifier les leviers d'action prioritaires** d'une part et de **mesurer le respect des objectifs fixés et d'alerter sur les écarts constatés** si nécessaire d'autre part. Ainsi, la Métropole est en mesure de suivre annuellement les indicateurs d'impact relatifs à son plan climat et **d'avoir une vision précise de l'impact des actions** mises en place et les réajuster si besoin, afin d'atteindre les objectifs fixés.

Disposer d'un tel observatoire permet :

- de **fournir localement des données les plus fiables et les plus précises possible** ;
- de **prendre en compte les spécificités locales** ;
- d'intégrer certaines actions locales plus ambitieuses qu'au niveau régional.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le recueil des données d'entrée régionales est assuré par l'Observatoire Régional climat, Air et Energie [ORCAE]. **Ces données régionales sont reprises par l'observatoire local du PCAET et sont enrichies d'observations et d'enquêtes locales.**

A ce jour, les bilans GES produits par l'observatoire local correspondent aux émissions :

- Du **scope 1** (les émissions ayant lieu physiquement sur le territoire, énergétiques et non énergétiques) ;
- Du **scope 2** (les émissions correspondant au CO2 lié aux consommations d'électricité [produite ou non sur le territoire] et de chaleur et froid).

Le **scope 3**, comprenant l'ensemble des émissions indirectes des activités et de la population de la Métropole, ne sont pas considérées. Toutefois, la métropole mène une réflexion avec Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et l'ORCAE afin de parvenir à prendre en compte ces émissions.

SUIVRE ET VALORISER LE PCAET

La Métropole s'attache à communiquer sur les résultats du PCAET. Depuis 2018, le **site internet Réseau des partenaires du plan climat air énergie** met à disposition du public les informations et données du PCAET. Cette communication digitale est complémentaire d'une valorisation autour d'événements. **Un forum annuel des partenaires du PCAET** rassemble acteurs économiques, communes, associations et l'ensemble des acteurs impliqués afin de **rendre compte de l'avancement du PCAET**. Ce temps de rencontres permet également de débattre avec les acteurs du territoire pour mieux appréhender les priorités d'action climat air énergie. Le PCAET contient des indicateurs de résultats ainsi que des indicateurs d'impact par action. La métropole souhaite toutefois renforcer l'évaluation du PCAET en retravaillant les indicateurs et en élargissant l'évaluation à l'échelle du plan d'action. Afin d'assurer un suivi plus précis, la métropole souhaite **travailler à la définition d'indicateurs plus fins pour les actions prioritaires du PCAET**. A titre d'exemple, en matière de rénovation énergétique de l'habitat privé (copropriétés et maisons individuelles), l'indicateur porte actuellement sur le nombre de copropriétés et de projets individuels accompagnés. A l'avenir, la Métropole souhaite également pouvoir **évaluer l'impact des travaux réalisés** et identifier le poids des effets rebonds. Ces nouveaux indicateurs plus précis pourront notamment permettre de déterminer si les gains attendus sont à la hauteur des travaux fournis.

ARTICULER LE PCAET AVEC LES AUTRES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

En 2014, le début de mandat a été en grande partie consacré à la production de documents stratégiques sur les principales politiques sectorielles métropolitaines (Programme Local de l'Habitat, Plan local d'Urbanisme intercommunal, schémas directeurs Energie, Déchets, Eau, Assainissement, stratégies agricoles, forestières etc.). La fin de mandat a marqué le début des travaux sur le PCAET.

Ainsi, la Métropole s'est fixée pour objectif **d'assurer l'articulation et la cohérence de ces documents**. Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, la Métropole a réinterrogé les objectifs de chacune de ses politiques sectorielles pour s'assurer qu'ils permettaient effectivement d'atteindre les objectifs fixés dans le PCAET. De ce fait, **le PCAET a une vocation de mise en cohérence et de validation des choix faits dans les divers documents de planification de la métropole**. La prochaine révision du PCAET pourra toutefois inverser cette articulation, en positionnant le PCAET comme feuille de route principale déclinée par la suite par politique sectorielle dans les différents documents de planification.

En 2016, afin d'accélérer la transition énergétique du territoire, la Métropole s'est dotée d'un **schéma directeur des énergies (SDE)**, qui constitue la **feuille de route à horizon 2030 du mix énergétique cible** à atteindre pour approvisionner le territoire, tout en respectant les objectifs du PCAET. Pensé comme le volet opérationnel énergie, le SDE fixe une stratégie et des objectifs repris dans le PCAET. L'articulation entre le SDE et le PCAET reste toutefois complexe, en raison d'une divergence sur les années de référence des données utilisées pour fixer les objectifs (2013 pour le SDE contre 2005 pour le PCAET). La Métropole a inscrit dans ce schéma des actions visant à **soutenir les études de faisabilité et les investissements dans les installations de production d'énergies renouvelables** (bois énergie, géothermie, solaire). Ces études sont encore en cours de réalisation.

CONTACTS

PILOTAGE ET RÉDACTION

Oriane Cébile

Conseillère Environnement

Intercommunalités de France - AdCF

o.cebile@adcf.asso.fr

01 55 04 89 09

Anaëlle Contrepois

Conseillère Environnement

Intercommunalités de France - AdCF

a.contrepois@adcf.asso.fr

06 70 00 33 86

RÉALISATION GRAPHIQUE ET CRÉDITS PHOTOS

Mathilde Lemée

Chef de projets événementiels et Coordinatrice éditoriale des études

Intercommunalités de France - AdCF

m.lemee@adcf.asso.fr

Photo by Gaddafi Rusli on Unsplash

Photo by Kuan Fang on Unsplash

Photo by Maeva Vigier on Unsplash

Photo by freddie marriage on Unsplash

Photo by Clay Banks on Unsplash

**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**

AdCF